



SACS JAUNES
09 et 23
décembre

DECHETS VERTS
Mercredi 14
décembre
(collecte
exceptionnelle)

Retrouvez toutes ces
informations sur le site
internet de la
commune :

www.saintlegerprestroyes.fr

MAIRIE DE SAINT LEGER PRES TROYES

Ouverture du secrétariat :

lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h

Tél 03.25.41.73.78

mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

Infos de la municipalité

Samedi 3 décembre : 9 heures : Fin des installations des illuminations et décorations de Noël. Venez nombreux aider les membres de la commission « Environnement » : merci d'avance.

Judi 8 décembre : 15 heures : Salle Jean Phocion ; goûter de Noël offert par le CCAS aux personnes de 65 ans et plus.

Samedi 10 décembre à 16 heures : bibliothèque : les contes de Noël : entrée gratuite

Dimanche 11 décembre dès 10 heures, Marché de Noël chez la famille RAZUREL au 59 rue de Pelletier (détails ci-dessous)

BUREAU DE POSTE : fermé du 24 décembre 2016 au 02 janvier 2017 inclus
BIBLIOTHEQUE : fermée du 24 au 31 décembre inclus

Révision du POS en PLU
(Plan local d'Urbanisme)
REUNION PUBLIQUE
Vendredi 16 décembre, à 18h30,
salle Jean Phocion
Présentation de l'avancement du dossier

LISTE ELECTORALE
Les nouveaux habitants sont invités à venir s'inscrire sur la liste électorale en mairie, au plus tôt et avant le 31 décembre. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Coupeure électricité – allée du château de la Planche et rue de la Planche
Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, la société ENEDIS est amené à programmer des travaux qui entraîneront une **coupeure d'électricité**, 1 au 16, 21 allée du Château de la Planche et du 15 au 29, 33 au 35, 39 au 51, 16 au 24, 30 au 32, 40 au 54, 38B, 35B, 43B rue de la Planche **MERCREDI 7 DECEMBRE entre 8h30 et 16h30.**

Association FAMILLES RURALES
Vous êtes chaque année plus nombreux à inscrire vos enfants au centre aéré organisé par l'association Familles Rurale. Cette preuve de confiance est la récompense de tous les efforts fournis par les bénévoles. Cependant, sans une mobilisation de votre part, **le centre aéré se verra contraint de fermer définitivement.** L'association recherche un(e) Président(e), un(e) Vice-Président(e), un(e) Trésorier(e) adjoint(e) et des membres actifs afin de prendre tous ensemble les décisions attendues par chacun. **Renseignements :**
Estelle Huson: 06.80.98.27.30
Mélanie Eyrignoux: 06.88.26.65.49
Valérie Billet: 06.14.20.19.99
Site : afrsaintleger10@hotmail.fr

MARCHE DE NOEL
DIMANCHE 11 DECEMBRE
Chez la Famille RAZUREL
Au 59 rue de Pelletier

- Calèche du père Noël,
- Nombreux exposants sous abri,
- Croustillons, Gaufres,
- Vin chaud, café, chocolat,
- Distribution de friandises,

**VENTE DE SAPINS DE TOUTES
TAILLES, EPICEA et NORDMANS**
du 1^{er} au 24 décembre

**VALIDITE DE LA CARTE D'IDENTITE
A 15 ANS**

Depuis le 01/01/2014 la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de **10 ans à 15 ans pour les personnes majeures** (plus de 18 ans). Si votre carte a été délivrée entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est **automatique.**

Certains pays (Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Suisse, Tunisie (uniquement pour les binationaux ou voyage groupe), Turquie...) ont officiellement confirmé qu'ils l'acceptaient comme document de voyage, d'autres (Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Egypte...) n'ont pas officiellement transmis leur position et la Belgique et la Suède ne reconnaissent pas la CNI en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans. Il est formellement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Devant les difficultés rencontrées par certains voyageurs qui se sont vus refuser l'embarquement à bord de vols ou de bateaux de croisière, le Ministère de l'intérieur a donc décidé d'autoriser le renouvellement des CNI facialement périmées dès lors que l'utilisateur est en mesure de justifier de son intention de voyager (justificatif ou réservation) et qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.

Bonnes Fêtes de fin d'année